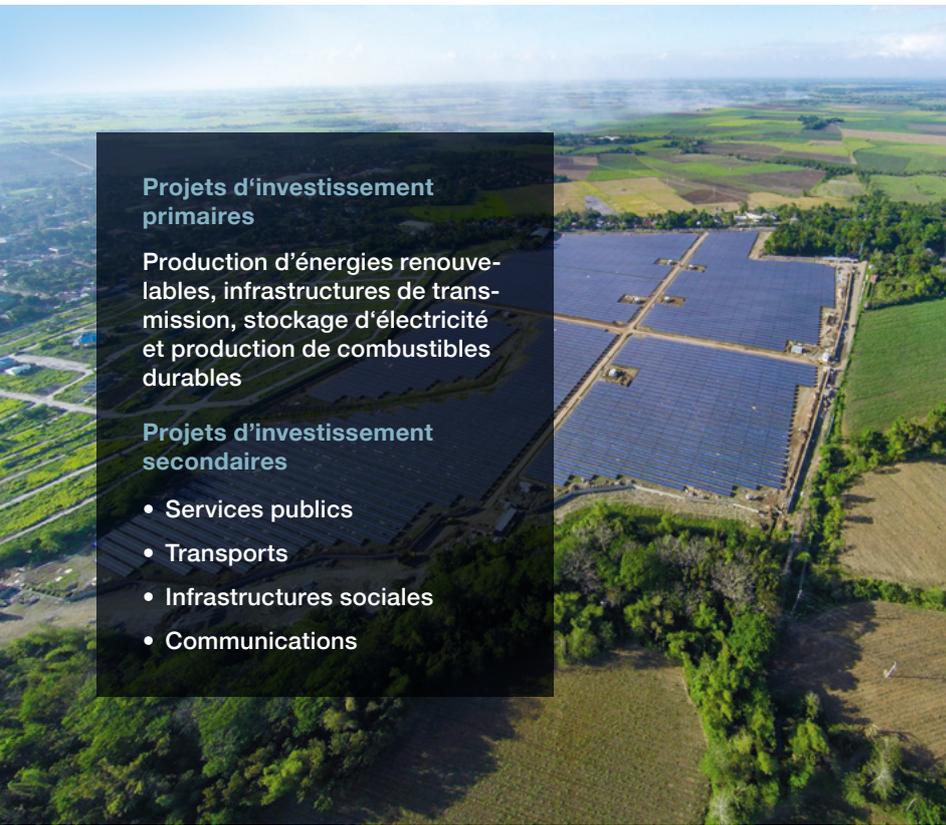




ThomasLloyd SICAV –
Sustainable Infrastructure Growth Fund

**Opportunité pour
la construction d'un
patrimoine à effet
durable.**



Projets d'investissement primaires

Production d'énergies renouvelables, infrastructures de transmission, stockage d'électricité et production de combustibles durables

Projets d'investissement secondaires

- Services publics
- Transports
- Infrastructures sociales
- Communications



Le profil du fonds

ThomasLloyd SICAV – Sustainable Infrastructure Growth Fund (TL SICAV-SIGF) est un fonds d'investissement à impact qui vise un triple rendement, économique, écologique et social, par le biais de développements, de constructions et de ventes de dispositifs d'infrastructures durables.

Fort d'une combinaison de capitaux privés et de l'expertise de longue date de ThomasLloyd, le fonds permet aux investisseurs orientés vers la durabilité d'obtenir des rendements attractifs sur le long terme et de contribuer de manière significative à la protection du climat et au bien-être commun.

Le fonds poursuit en particulier les objectifs de placement suivants :

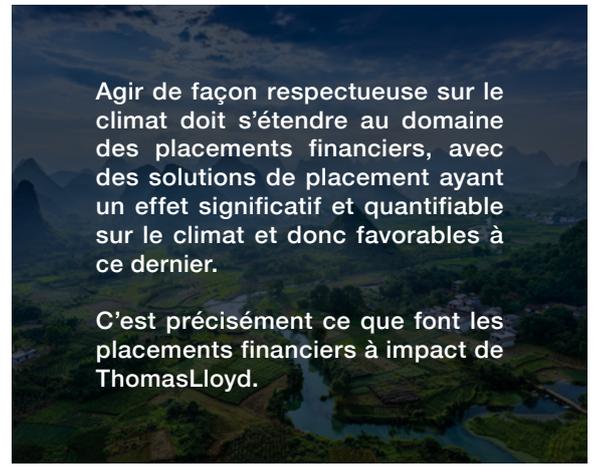
- Lever des capitaux privés et les investir avec des buts précis dans des infrastructures non cotées, conformément à l'objectif de l'Union européenne, relatif à une croissance intelligente, durable, inclusive, et en vertu du Règlement ELTIF.

- Générer un rendement attractif sur la durée en investissant dans des dispositifs d'infrastructures durables.
- Favoriser le progrès économique et social dans des pays émergents et en voie de développement, tout en obtenant des résultats quantifiables et positifs sur l'environnement et le climat.
- Stabiliser des portefeuilles de placement existants par un portefeuille en actifs réels largement diversifié - dans une volonté de diversification ou d'investissement principal.

QUE SIGNIFIE « INVESTISSEMENT À IMPACT » ?

Les investissements à impact visent à obtenir avec le capital investi un rendement attractif et des effets quantifiables et positifs sur l'environnement ou la société. **A la différence des investissements dits «ESG» et des fonds durables cotés en bourse, les investissements à impact se définissent par des objectifs explicites et une évaluation d'impact continue de l'investissement.**

Une participation à TL SICAV-SIGF vous permet de réaliser un rendement attractif, basé sur des actifs réels résilients aux crises et en grande partie indépendants de la volatilité des marchés d'actions. Par la même occasion, vous réduisez votre empreinte en CO₂ personnelle et vous contribuez ainsi indéniablement au développement du bien-être commun.



Agir de façon respectueuse sur le climat doit s'étendre au domaine des placements financiers, avec des solutions de placement ayant un effet significatif et quantifiable sur le climat et donc favorables à ce dernier.

C'est précisément ce que font les placements financiers à impact de ThomasLloyd.

Le capital investi a un impact. À vous de choisir lequel.

Saviez-vous que votre placement financier est susceptible de produire plus de CO₂ que votre maison ou votre voiture?

Depuis des années, nous nous engageons dans ce défi qu'est le changement climatique afin de réduire notre empreinte écologique de manière efficace.

Ainsi, des premiers progrès de réduction des émissions annuelles de CO₂ ont été constatés en France à 4 tonnes par personne, par une consommation et une utilisation plus respectueuses des

ressources de notre planète dans le cadre de nos activités de loisir, de notre mobilité.

Jusqu'à présent, le domaine des placements financiers a été largement délaissé, et dans lequel les investisseurs privés, souvent sans le savoir, ont augmenté leur empreinte écologique personnelle de 5 tonnes pour chaque investissement traditionnel de 10 000 euros, entachant ainsi leurs efforts quant à leur bilan climatique positif.

Placements financiers conventionnels

Rendement p.a.

env. **10 %**

60 % d'actions / 40 % d'obligations¹

Bilan en CO₂ p.a.

+4 tonnes de CO₂

Empreinte personnelle²

+15 tonnes de CO₂

Placements financiers conventionnels³

= +19 tonnes de CO₂



Placements financiers de ThomasLloyd

Rendement p.a.

env. **10 %**

60 % de fonds d'investissement / 40 % d'obligations

Bilan en CO₂ p.a.

+4 tonnes de CO₂

Empreinte personnelle²

-10 tonnes de CO₂

Dispositifs d'infrastructures durables de ThomasLloyd⁴

= -6 tonnes de CO₂

Sources : ¹ Le ratio 60/40, mesuré par rapport à l'indice S&P 500 et à l'indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond, a produit entre 1983 et 2019 un rendement annuel moyen de presque 10% (www.cash.ch). ² www.statista.de: Moyenne annuelle de l'émission effective de chaque habitant en France (2019); ³ Comparaison exemplaire dans le but d'une visualisation, non liée à l'indice S&P 500 ni à l'indice Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Bond. Selon www.adelphi.de, chaque investissement de 10 000 euros a co-financé des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 5 tonnes en moyenne au cours de l'année 2010. ⁴ Investissement net dans des dispositifs d'infrastructures, aux fins d'une présentation simplifiée égal au montant d'investissement ; économies en CO₂ selon notre propre calcul.



Pourquoi investir dans TL SICAV-SIGF ?

En tant qu'un des premiers représentants de la structure d'investissement ELTIF (European Long Term Investment Fund) de l'Union européenne, le fonds offre de nombreux avantages à ses investisseurs :

Focus clair de l'investissement

Sa stratégie d'investissement axée sur la conception, la construction et la vente ultérieure de projets en infrastructures durables correspond aux objectifs de placement des investisseurs visant pour leur capital une croissance supérieure à la moyenne (approche « Growth »).

Effet quantifiable sur le climat

La stratégie d'investissement à impact, inhérente au fonds, permet aux investisseurs attachés au développement durable d'investir dans le respect d'une durabilité quantifiable, axée sur l'impact, et de contribuer ainsi directement à la protection du climat et au bien-être commun.

Normes de durabilité et de transparence les plus élevées

L'alignement de TL SICAV-SIGF sur l'article 9 du Règlement SFDR de l'UE assure une transparence maximale par des déclarations régulières relatives à la durabilité, conformes aux standards internationaux et par des documentations continues de l'évolution de la valeur du fonds.

Stabilisateur durable de la valeur

Le fonds permet à l'investisseur de diversifier son portefeuille existant et conventionnel en actions et en obligations avec des actifs réels

d'infrastructure précis et d'ainsi stabiliser son rendement sur le long terme.

Une solide communauté d'investisseurs

TL SICAV-SIGF inaugure l'opportunité pour les investisseurs privés d'investir conjointement avec des investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures durables et économiquement attractifs en dehors des bourses de valeurs.

Des solutions de placement faites sur mesure pour la construction d'un patrimoine durable

Avec sa stratégie de placement à long terme et la capitalisation de ses bénéficiaires, TL SICAV-SIGF a vocation à être un élément essentiel pour les investisseurs intéressés par la construction d'un patrimoine durable.

Exigences élevées quant à la protection des investisseurs

Les restrictions liées à la structure juridique du fonds et les directives de l'UE assurent une forte protection des investisseurs.

Des effets d'échelle à travers l'Europe augmentent les rendements

Son admission dans toute l'Europe permet au fonds d'atteindre une large clientèle potentielle, rendant possible un quota de coûts plus faible et des rendements plus élevés.

QU'EST-CE QU'UN ELTIF ?

Un fonds européen d'investissement à long terme (ELTIF) est une catégorie de placement créée par l'Union européenne qui permet aux investisseurs privés l'accès à long terme à des participations et des investissements en actifs réels, réservés jusqu'ici aux grands investisseurs institutionnels, tout en mettant un accent sur une forte protection des investisseurs.

	TL SICAV – SIGF R EUR ACC	TL SICAV – SIGF SP EUR ACC
ISIN	LU2344298174	LU2344298257
Échéance ³	31/12/2030	31/12/2030
Remboursement	pour la première fois au 31/12/2027	pour la première fois au 31/12/2027
Souscription minimale	10 000 EUR	200 000 EUR
Droits d'entrée (Agio)	5 %	2,50 %
Affectation des bénéfices	capitalisation	capitalisation
Objectif de rendement ⁴	8 – 12 % p.a.	10 – 14 % p.a.

Remarque importante pour les investisseurs de détail : Cet ELTIF est également commercialisé auprès d'investisseurs de détail. Un investisseur de détail ne peut acquérir des parts de l'ELTIF que suite à une évaluation d'adéquation suffisante. Par ailleurs, il convient qu'un investisseur de détail n'investisse qu'une petite partie de son portefeuille total dans des ELTIF.

ThomasLloyd

Gestionnaire de fortune avec un bilan convaincant

- L'un des spécialistes mondiaux d'investissements à impact et promoteur de financements climatiques dans le domaine des infrastructures énergétiques durables.
- Un bilan réussi depuis 2003
- 16 sites et représentations dans 12 pays sur trois continents
- Équipe globale et interdisciplinaire issue de 35 nations, dont des experts en investissement et en finance, des économistes, des juristes, des ingénieurs et des scientifiques
- Expérience de gestion forte de plusieurs centaines de transactions dans plus de 20 pays
- Volume de placement cumulé d'environ 1.3 milliard d'euros venant de plus de 60 000 investisseurs
- De nombreuses distinctions pour le processus d'investissement ainsi que les meilleures notations dans les domaines de la durabilité et de l'investissement responsable
- Partenaire contractuel accrédité de la Banque mondiale, membre d'IFC, et partenaire agréé de la Banque européenne d'investissement

TL SICAV – SIGF

Avantages spécifiques au produit

- Selon les pronostics, des rendements attractifs et planifiables à long terme avec un risque calculable
- Pas de risque de placement minimum
- Une plus forte protection des investisseurs
- Indépendance considérable de l'évolution de la valeur par rapport à la conjoncture, aux taux d'inflation et au niveau des taux d'intérêt à cause des investissements dans des actifs réels
- Revenus d'actifs en capital
- Configuration professionnelle du fonds en y associant des prestataires de service globaux renommés (entre autres Deloitte, Duff & Phelps).
- Accès à des investissements en infrastructure étant habituellement réservés à des investisseurs professionnels (indirectement)
- Transparence élevée suite à une évaluation continue et à la publication de la valeur nette d'inventaire
- Souscription en ligne facile et garde en compte-titres

OPPORTUNITÉS ET RISQUES PRINCIPAUX

Opportunités :

- Les investissements (indirects) dans des infrastructures durables, l'un des plus grands marchés croissants de notre temps, se caractérisent par son attractivité économique et sa large indépendance par rapport à la conjoncture, aux taux d'inflation et d'intérêt.
- Fort de 30 ans d'expérience en conseil et financement d'importants projets d'infrastructure, ThomasLloyd dispose d'une équipe de financement de projets très expérimentée avec d'excellents réseaux, permettant ainsi un accès privilégié à une multitude de projets divers, d'une importante attractivité économique.
- Stratégie d'investissement à impact avec un rendement social et écologique assuré, basée sur un processus d'investissement maintes fois récompensé à l'échelle internationale.
- Tous les risques de projet d'infrastructure courants sont entièrement couverts par des assureurs de premier plan, conformément aux standards internationaux.

Risques :

- Risque du manque de projets d'infrastructure : Il ne peut être exclu de ne pas pouvoir identifier suffisamment de projets d'investissement et de ne pas pouvoir placer tous les fonds disponibles à des investissements.
- Les attentes de rendement font face à des risques divers (entre autres des risques spécifiques aux marchés et aux entreprises, des risques de crédit et de pays, des risques de l'évolution de la valeur) et à la possibilité de pertes, allant jusqu'à la perte totale du capital investi.
- Un ELTIF est un placement à long terme et en même temps non liquide. En conséquence, il est possible que l'ELTIF ne soit pas adéquat pour des investisseurs de détail ne pouvant pas s'engager à long terme et de façon non liquide.
- Le fonds peut également investir dans des actifs n'étant pas libellés en euros. Cela peut avoir pour conséquence que le placement baisse en valeur si le cours de l'euro augmente face à cette devise (risque de change). D'autres risques pertinents : risque des marchés émergents, risque de liquidité, risque de fongibilité.
- La présentation des risques n'est pas exhaustive. Par ailleurs, il convient de tenir compte de la description détaillée des risques pertinents liés à la politique de placement du fonds se trouvant dans le prospectus de vente (sections « Facteurs de risque et considérations en matière d'investissement » et « Facteurs de risque spécifiques »).

AVERTISSEMENT

Informations importantes : ThomasLloyd SICAV – Sustainable Infrastructure Growth Fund est un compartiment de ThomasLloyd SICAV, une société d'investissement à capital variable, qui est autorisée en vertu de la Partie II de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées, et a été constituée en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV), siégeant à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5363 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 190155. En vertu de la Loi du 12 juillet 2013, il est qualifié de fonds d'investissement alternatif (FIA). Le fonds remplit les conditions d'un fonds européen d'investissement à long terme en vertu du Règlement 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme (le « Règlement ELTIF ») et est autorisé en vertu de la partie II de la Loi du 17 décembre 2010. ADEPA Asset Management, S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 114.721 au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et agréée et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier CSSF est le gestionnaire d'investissement du fonds.

La reproduction, la diffusion ou l'utilisation à d'autres fins des informations présentées sont interdites. Elles contiennent un résumé des aspects les plus pertinents du fonds qui n'est pas exhaustif. La présentation n'est pas conçue comme une proposition à la vente ou comme une demande de déposer une proposition à l'achat de parts du fonds et ne doit pas non plus être interprétée ou utilisée comme telle. La présentation ne constitue nullement un conseil en investissement, ni une proposition, demande ou recommandation de conclure une transaction. Si une proposition est formulée, elle l'est conformément aux informations pertinentes pour les investisseurs (PRIIP KID), au prospectus de vente revêtu du VISA, aux statuts et à la documentation de souscription, qui contiennent des données détaillées sur les conditions de placement et les risques, les frais et les dépenses liés à un placement dans le fonds, complétés à chaque fois par les comptes annuels certifiés les plus récents, et par les comptes semestriels dans le cas que ceux-ci seraient plus actuels que les derniers comptes annuels disponibles. Ces documents sont la seule base légale contraignante pour l'achat de parts de fonds. Ils sont gratuitement disponibles sous format électronique ou papier auprès de votre conseiller ou de ThomasLloyd Global Asset Management GmbH, Hanauer Landstraße 291b, D-60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, ou sous www.thomas-lloyd.com. Les parts émises par le fonds ne peuvent être proposées à la vente ou vendues que dans les pays dans lesquels une proposition correspondante et/ou la vente sont autorisées. La diffusion et la publication de ce document ainsi que l'offre ou la vente de parts de fonds sont susceptibles d'être soumises à des restrictions dans certains pays.

Les investisseurs doivent être conscients du fait que ThomasLloyd Group Ltd et/ou une société liée (le « groupe ThomasLloyd ») peuvent être amenés à détenir de temps en temps des parts du fonds, susceptibles de représenter une part considérable ou importante de la totalité des parts du fonds. Il convient que les investisseurs examinent les conséquences potentielles de telles participations ou de leur cession par le groupe ThomasLloyd. L'ensemble des déclarations, avis et opinions exprimés reflètent l'évaluation actuelle du fonds et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Les informations présentées sont considérées comme étant correctes, complètes et pertinentes. Tous les efforts ont été consentis pour garantir la précision des informations. Néanmoins, les chiffres doivent être soumis à un contrôle. Aucune assurance ou garantie tacite ou expresse n'est donnée concernant la pertinence, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations présentées. Ni le fonds, ni le gestionnaire d'investissement n'assume de responsabilité concernant des erreurs ou des omissions relatives à ces informations. Les informations présentées le sont à titre informatif. En cas de divergences du prospectus de vente pertinent, la version la plus actuelle du prospectus de vente fait foi. Dans le cas où les informations présentées proviennent de tiers, le fonds n'assume aucune responsabilité concernant la pertinence, l'exhaustivité ou le caractère approprié de ces données, bien que seules des données considérées fiables soient utilisées. Des placements dans des fonds d'investissement sont liés à de nombreux risques, notamment, sans s'y limiter, des risques généraux de marché, des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et de liquidité. Les informations présentées sont destinées aux personnes familières avec la terminologie d'investissement. Contactez votre conseiller financier en cas de besoin d'explication des termes utilisés. Il convient que les investisseurs potentiels aient de l'expérience relative à l'investissement dans les instruments utilisés dans le cadre de la stratégie de placement proposée. Par ailleurs, les investisseurs doivent comprendre les risques liés à un investissement dans des parts et ne prendre une décision de placement qu'après avoir largement discuté avec leurs conseillers juridiques, fiscaux et financiers, experts-comptables ou autres conseillers (i) du caractère approprié d'un placement par rapport à leur situation financière et fiscale personnelle et autres circonstances, (ii) des informations contenues dans le prospectus de vente et (iii) de la politique de placement du fonds. Les investisseurs potentiels doivent être conscients du caractère à long terme et non liquide du placement.

Une description détaillée des risques spécifiques au fonds se trouve dans la partie générale du prospectus de vente sous « Facteurs de risque et considérations en matière d'investissement » et dans la partie spéciale sous « Facteurs de risque spécifiques ». Les agents de distribution, comme des banques et d'autres prestataires de services financiers sont à même d'aviser les investisseurs intéressés de coûts ou de taux de dépenses divergents de ceux décrits ici, voire supérieurs à ceux-ci. Ceci peut être dû à des exigences réglementaires relatives au calcul et à la déclaration des coûts par l'agence de distribution, notamment suite à la transposition de la Directive 2014/65/UE (Directive concernant les marchés d'instruments financiers - « Directive MiFID II ») du 3 janvier 2018. L'évolution passée de la valeur ne saurait constituer ni une garantie ni un indicateur des performances futures. Il ne peut y avoir de garantie sur le fait que la performance des pays, marchés ou secteurs corresponde aux attentes. La valeur d'un investissement dans le fonds peut diminuer ou augmenter et ne saurait être garantie. En conséquence, il se peut que vous receviez moins à la fin que ce que vous aviez investi au début. Les images présentées ne correspondent pas à des objets d'investissement précis du fonds. Il s'agit de représentations exemplaires.

INFORMATIONS RELATIVES À L'OFFRE

SUISSE : Le fonds correspond à un placement collectif étranger sous droit suisse. Le représentant du fonds en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, succursale Genève, 6 cours de Rive, CH-1204 Genève. Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'île, CH-1204 Genève est son agent payeur suisse. En Suisse, les parts sont exclusivement distribuées à des investisseurs qualifiés. La documentation de l'émission, les statuts et les comptes annuels certifiés sont gratuitement disponibles auprès du représentant. Le lieu d'exécution des parts distribuées en Suisse ou depuis la Suisse est le siège du représentant.

Notes en bas de page : ¹ Telos: Notation du processus d'investissement 2020. ² UN PRI Assessment Report 2020 ThomasLloyd Group. ³ La durée du fonds peut être prolongée jusqu'à deux périodes d'une année chacune, au maximum jusqu'au 31/12/2032. ⁴ Pronostic du rendement net moyen sur la durée totale jusqu'au 31/12/2030 sur le capital souscrit sans tenir compte de frais de souscription le cas échéant.